

Le groupe de philosophie

Précisions relatives au sujet du baccalauréat de la voie technologique Métropole et La Réunion

Le choix des intitulés proposés aux candidats métropolitains et réunionnais de la session 2022 du baccalauréat technologique comprenait un extrait de l'article « Certitude » de *l'Encyclopédie* de Diderot.

Cet extrait a fait l'objet de commentaires nombreux et variés, parfois relayés par les associations professionnelles, voire par les organisations syndicales.

Le groupe de philosophie de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche entend répondre aux interrogations légitimes des professeurs, quoiqu'elles soient parfois exprimées sous la forme de vaines polémiques.

Trois points méritent attention.

Le cadre formel de l'épreuve d'explication

Le principal de la discussion doit tenir à ceci que l'épreuve du baccalauréat est une épreuve de philosophie, et non pas une épreuve érudite d'histoire de la philosophie ou, *a fortiori*, d'histoire littéraire. On ne demande donc pas aux candidats issus des classes terminales d'avoir une connaissance précise de la période à laquelle appartient un texte, de son contexte ou des intertextualités complexes qui s'y tissent. Le texte proposé – en l'occurrence, l'extrait de l'article « Certitude » de *l'Encyclopédie* – avait sa propre cohérence et devait être lu dans ce cadre scolaire spécifique qui est celui d'un sujet de l'examen du baccalauréat, qui a sa règle du jeu traditionnelle, laquelle est connue de tous.

Le sujet proposé était ainsi tout à fait réglementaire et, de surcroît, conforme à l'esprit de l'épreuve. Il a d'ailleurs été validé à toutes les étapes de l'élaboration ou de la vérification des sujets. Pour dire autrement : le texte proposé aux candidats constitue en lui-même un moment problématique, conceptuel et argumentatif à considérer comme tel, et l'épreuve – à la différence par exemple des épreuves d'explication de texte de l'agrégation externe – ne portait nullement l'exigence de quelque mise en contexte doxographique ou historiographique que ce fût.

Le contour de la question « C2 »

Le descriptif de l'épreuve de philosophie du baccalauréat technologique dispose que, parmi celles qui sont posées aux candidats, une question permet de revenir sur l'argument central du texte et de le commenter. Il n'a jamais été envisagé que cette question fût destinée à permettre aux candidats de « donner leur avis » sur le texte ou ses éléments, comme l'atteste du reste la question effectivement

posée dans la session 2022 : « Des témoignages concordants suffisent-ils à établir la vérité ? ». Pour répondre à cette question, les candidats devaient, d'une part, la comprendre – à quoi aidait la lecture du texte ; et, d'autre part, la thématiser – ce qu'ils sont réputés avoir appris à faire en classe terminale. On sait bien, à cet égard, que « donner son avis » n'est pas ce que les professeurs enseignent à leurs élèves en classe de philosophie.

Ce qui importe, donc, s'agissant de cette question [C2], c'est donc plutôt :

- qu'elle se situe dans la *continuité* du texte et de sa lecture attentive : on peut y répondre ou plutôt y réfléchir *en prenant appui* sur ensemble du texte, ainsi que sur les éléments d'explication mis au jour dans les phases A et B de l'exercice. On ne demande alors aucunement aux candidats de s'opposer au texte ou d'entrer avec lui dans ce qui constituerait une espèce de discussion ou de contre-argumentation ; mais plutôt de prolonger ou de déployer l'examen qui s'y engage ;
- qu'elle appelle réflexion – ce qui correspond aussi, de manière fort classique, à l'idée même de *commentaire*, sur lequel les « documents d'accompagnement » souvent cités insistent à juste titre : « dans la partie « C », il n'est pas demandé [au candidat] de donner son avis sur la position de l'auteur ou de polémiquer en exposant d'autres théories, mais de rendre pleinement compte de l'argument et de la position qu'y tient l'auteur de l'extrait. Invitation est donc faite au candidat de répondre tout d'abord à une question qui concerne un concept ou une proposition jouant dans le texte un rôle déterminant, pour examiner ensuite ce qu'il en est de la portée générale » [du texte et de l'argument qui s'y trouve développé].

La question de l'auteur réputé du texte proposé

Pour se dégager à présent d'une approche étroitement réglementaire de l'examen – laquelle prévaut, mais à laquelle l'examen et son sens ne se réduisent pas – en quels termes la question de l'auteur du texte choisi pour la session 2022 du baccalauréat technologique se pose-t-elle, et est-il légitime d'en appeler au règlement au motif que l'abbé Prades, non Diderot, aurait été l'auteur de l'article de l'*Encyclopédie* de... Diderot ? Pour répondre à cette question « de fond », il faut et il suffit d'avoir un peu fréquenté les textes de Diderot et de savoir que les jeux de rôle et la composition de personnages intellectuels divers lui sont parfaitement coutumiers, y compris lorsqu'il s'agit pour lui de reprendre, de citer, de déplacer, de « faire semblant » de se réapproprier – sans se réapproprier vraiment – telle ou telle position théorique attestée.

Dans un tel contexte à la fois discursif et pratique – celui d'un jeu assez manifeste sur le certain et l'incertain, que le mouvement même du texte proposé aux candidats mettait à sa façon en scène – la recherche du véritable auteur de l'article « Certitude » de l'*Encyclopédie* ou de ce passage apparaît tout à fait inappropriée, pour ne pas dire qu'elle pourrait constituer un véritable contresens. Les candidats au baccalauréat n'avaient bien entendu pas à entrer dans de telles considérations. Mais leurs professeurs, qui discutent à l'envi du choix de cet extrait, pourraient trouver de l'intérêt à considérer que le texte auquel avaient affaire les candidats joue sur la pluralité et par conséquent aussi sur l'incertitude relative des positions discursives et théoriques. Intellectuellement et même professionnellement, ce devrait être, pour eux, stimulant, non au sens d'une vaine polémique, mais dans la perspective de leur métier et de son exercice. Dans cette perspective, d'ailleurs, on n'omettra pas de rappeler également que Diderot fut aussi l'un des penseurs du « droit d'auteur » et qu'il n'était pas sans savoir ce que *signer* veut dire – ou *ne pas* dire.

En somme il faut faire la part des choses, à savoir de l'approche savante du texte de Diderot et de son approche proprement scolaire. La question posée aux candidats métropolitains et réunionnais de la session 2022 du baccalauréat technologique n'avait, dans le cadre de l'examen, pas d'autre objet que de les inviter à prendre la mesure de ce que dit le texte de l'*Encyclopédie* relativement aux difficultés que présentent la recherche et l'établissement de la vérité – question qu'on imagine que les candidats auront travaillée sous des perspectives variées, tout ou long de l'année, avec l'aide de leur professeur.

Le groupe de philosophie de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche terminera en faisant remarquer qu'en toute justice, il serait opportun de ne pas concentrer tous les regards sur

les seuls sujets proposés en métropole et dans l'académie de La Réunion. Tous les autres sujets proposés aux communautés d'Outre-mer et au monde – l'Europe, l'Afrique, l'Asie, les Amériques – appellent eux aussi une considération précise. Si l'on s'en inquiétait un tant soit peu, on observerait que les modalités de la question C2, pour les sujets de la voie technologique, y sont variées, et que les professeurs concepteurs de sujets sont sans cesse en recherche de la formule la mieux adaptée aux exigences de l'examen en même temps qu'aux compétences réputées des candidats, auxquels ils enseignent d'ailleurs eux-mêmes. Et l'on observerait également qu'un soin très particulier est toujours apporté à l'élaboration et à la validation de *tous* les sujets proposés au baccalauréat français, en série générale comme en série technologique.

Le groupe de philosophie de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, remercie donc solennellement tous les professeurs qui se mobilisent pendant l'été et à l'automne et consacrent un temps non négligeable et non rémunéré à des tâches d'une si haute importance.